VENTES A L'ENCAN

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Magdalena Bokenfohr—No. 105,532 Division D., Cour Civile de District.

Superbe Propriété commerciale et Cottage dans le voisinage du Marché de la rue Neuvième

LE JEUDI, 23 AVRIL 1914, à midi, À LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, No. 311 RUE BARONNE

CONFORMEMENT ET EN VERTU d'un jugement rendu et signé le 18 Mars, 1914, par l'honorable Porter Parker, juge de sus dite cour, Division D dans l'affaire intitulée Succession de Mme Magdalena Bokenfohr et adressé à Charles Roth, encanteur, j'offrirai à la vente à l'encan le JEUDI, 23 Avril 1914 les biens fonciers suivants décrits à savoir:

1 Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par les numéros municipaux 3110-3112-3114-3116 rue Magazine et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance, (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième la dite parcelle de terre est désignée sur un croquis ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913, joint à un inventaire pris par Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre, 1913, par la lettre A suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre A commence à une distance de soixante douze pieds neuf pouces du coin de la rue Huitième et Magazine, mesure delà, courant vers la rue Neuvième soixante trois pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur sur son côté le plus proche de la rue Neuvième quatre vingt onze pieds quatre lignes, d'où sur une première ligne arrière courant vers la rue Huitième seize pieds quatre pouces, d'où sur une ligne parallèle avec la rue Huitième et courant vers la rue Magazine quatre pieds d'où sur une seconde ligne arrière et courant vers la rue Huitième quarante six pieds onze pouces d'où sur la ligne de côté la plus proche de la rue Huitième et se dirigeant sur la rue Magazine au point du commencement quatre vingt six pieds onze pouces, laquelle dite parcelle de terre est composée de la plus grande partie de l'arrière part des lots désignés sur un plan dressé par H. Moelhausen le quatre Mai 1844 et déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire en cette ville par les Nos. Un, deux et trois avec l'usage d'une allée mitoyenne une partie de laquelle se trouve à l'arrière de la dite parcelle de terre, laquelle dite allée mitoyenne mesure, commençant à un point quatre vingt six pieds six pouces du coin de la rue Magazine quatre pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent neuf pieds huit pouces.

2 Un certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 3100-3102-3104 rue Magazine, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième; la dite parcelle de terre est désignée sur le croquis sus mentionné ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 5 Octobre 1913, joint à un inventaire pris par Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre 1913, par la lettre B suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre B forme le coin des rues Magazine et Huitième et mesure soixante deux pieds neuf pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur et face à la rue Huitième de quatre vingt six pieds six pouces. Laquelle dite portion de terre est composé de la plus grande partie de la façade des lots désignés sur un plan dressé par H. Moelhaussen le 4 Mai 1844 déposé en l'étude de Hermann ancien notaire en cette ville par les Nos. Un, deux, et trois avec le droit et l'usage d'une allée mitoyenne à l'arrière de la dite parcelle de terre, mesurant à un point quatre vingt six pieds six pouces du coin de la rue Magazine, quatre pieds de face sur la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent neuf pieds et huit pouces.

3 Une ecrtaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 1026-1028 rue Huitième et tous les droits, voies, privilèges dépendances et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième, la dite parcelle de terre est désignée sur un croquis ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis deputé voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913 joint à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre 1913, par la lettre D suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre D commence à un distance de cent vingt quatre pieds deux pouces du coin de la rue Magazine d'où il mesure courant vers la rue Constance trente trois pieds neuf pouces de face à la rue Huitième, trente trois pieds en largeur en arrière sur une profondeur de cent vingt six pieds; la dite parcelle de terre est composée du tout du lot désigné sur un plan dressé par H. Moelhausen le 4 Mai 1844 déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire en cette ville par le No. 5 et d'une petite partie du lot désigné par le No. 4.

5 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon située dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet 139 borné par les rues Laurel, Annonciation, Robert et Upperline designé par la lettre P sur un plan de subdivision par C. Uncas Lewis, deputé voyer de ville date du 10 Février, 1899 joint à un acte passé devant J. D. Taylor ancien notaire daté du 29 Mars, 4899 suivant lequel dit plan le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel commencant à un point cent vingt pieds du coin des rues Laurel et Upperline sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt trois pieds trois pouces et est composé du tout du lot original No. Seize et treize pieds trois pouces de l'arrière du lot original No. Onze lequel adjoint le lot No. Seize à l'arrière. Les améliorations sur la dite propriété sont connues par les numéros municipaux 4916 et 4918 rue Laurel.

CONDITIONS — Comptant. La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un, deux et trois ans de crédit garanti par billets de valeur égales portant intérêt au taux de sept pour cent par an depuis la date jusqu'au paiement et garanti par privilèges de vendeur et hypothèques spéciales et l'acte de vente ou les actes de vente devant contenir les clauses de sécurité, le ou les acquereurs devant assumer en sus et en plus du prix d'achat toutes les taxes pour l'année 1914 et aura droit aux loyers depuis le passage final de l'acte de vente confirmant l'adjudication devant James Boyd Grinage, notaire aux frais de l'acheteur et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

CHARLES ROTH, Encanteur,
604 Commercial Place.
G. G. KRONENBERGER, avocat.
mars 22-29- avril 5-12-19-23

Par RAMSEY & DANZIGER Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDES DOUBLES COTTAGES

Placements de rappert dans le deuxième district près de la rue du Canal.

1530-32 RUE CONTI, coin VILLERE, magnifique location pour le commerce

INSTALLATION D'EAU ET D'EGOUTS.

1540-42 RUE CONTI, 7 chambres de cha-que côté, installation d'eau et d'égouts

1549 RUE CONTI, 5 chambres, installation d'eau et d'égouts.

Succession de Frank Landfried, No. 107660. Cour Civile de District, Division C.

PAR RAMSEY et DANZIGER, C. A. Ramsey, encanteur, bureau 341 rue Carondelet, JEUDI le 16 Avril, 1914, à midi, à la Bourse 311 rue Baronne, il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable E. K. Skinner, juge de la susdite cour, division C, le dit ordre daté et signé du 11 mars, 1914, et qui m'a été adressé, la propriété suivante décrite à savoir:

1—Un certain lot de terre adjacent au lot formant le coin, situé dans le second district de cette ville, dans l'Ilet 185, borné par Robertson, Villere, Conti et Bienville designé par le No. 2 sur un plan dressé par J. L. Surgi, le 4 février, 1840, déposé sous le No. 5 du livre de plan No. 5, dans le dite étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, ainsi que tout et principalement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon. Les améliorations portent les numéros municipaux 1642-44 rue Conti.

2—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le second district de cette ville, dans l'Ilet No. 160, borné par les rues Villeré, Marais et Conti et Bienville, désigné par le No. 4 sur un plan dressé par A. Castaing daté du 19 janvier 1857, et déposé comme plan No. 4 dans l'étude de E. G. Gotschalk, ancien notaire en cette ville, le dit lot formant le coin des rues Conti et Villeré, et mesure 32 pieds de face à la rue Conti, sur 90 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue Villeré. Les améliorations portent les numéros municipaux 1530 1532 rue Conti.

3—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le second district de cette ville dans l'Ilet No. 184, borné par les rues Conti, Robertson, St. Louis et Villeré, désigné par les Nos. 17 de l'Ilet No. 34, sur un plan de Josepr Pilié, voyer, daté du 9 novembre 1853, déposée en l'office de Louis T. Caire, ancien notaire, en cette ville, et lequel dit lot a en mesure anglaise, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 105 pieds en profondeur, les améliorations portent le numéro municipal 1549 rue Conti.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un et deux ans, la dite partie de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an depuis la date du passage des actes de vente jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour recouvrer le montant des billets. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'accurance devant être transferée au porteur des billets, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1914 et payer pour les actes de vente qui seront passés devant Gustave A. Liambias, notaire. 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. Les loyers seront dus à l'acquéreur depuis le date de l'acte de vente.

D. H. THEARD, Avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de David Schwartz, Sr.

No. 105,728, Cour Civile de District, Division "C".

PETIT COTTAGE

Cambronne entre les rues Mobile et Sycamore.

PAR STROUDBACK et LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. Le JEUDI, 23 avril, 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 13 mars, 1914 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "C", dans l'atraire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui y appartiennent, étant une partie du lot DOUZE le plus près de la rue MOBILE, dans l'Ilet No. 308-323 borné par les rues Cambronne, Mobile, Dante et Sycamore, dans le septième district de cette ville, laquelle dite portion du lot 12 contient 30 pieds de face sur la rue Cambronne par une profondeur de 150 pieds et rejoint le lot No. 14, entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un an de crédit, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, sera représentée par une traite de l'acquéreur, à son ordre et endossée par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an, garantie par une hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour recouvrer le montant des billets. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'accurance devant être transferée au porteur des billets, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1914 et payer pour les actes de vente qui seront passés devant Gustave A. Liambias, notaire. 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. Les loyers seront dus à l'acquéreur depuis le date de l'acte de vente.

D. H. THEARD, Avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Peter Henry Scherer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103249 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Henry Lochte, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. de B. CLAIBORNE, avocat.
mars 27 avril 1-5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Christopher Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106852 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte final présenté par Mme Eugénie Oueble, veuve de Christopher Clark, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués suivant ce compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MARTIN H. MANION, Avocat.
mars 20—avril 3 7

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double, 2121-2123 rue Troisième

MMme Veuve Maria Stall et als. vs. Eugénie Stall et Florence Stall.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No. 107722 — Division A — Il sera vendu à l'encan le MARDI, 28 Avril 1914 à midi à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne par Jas. Brennan, encanteur, bureau 811 rue Perdido, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 Mars, 1914, et signé en Cour ouverte le 25 Mars, 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages, qui on dépendant ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Seconde, Troisième, Saratoga et Sud Franklin lequel lot est désigné par le numéro 5 sur un plan du dit Ilet dressé par A. D. Young, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent quinze pieds (115) entre lignes parallèles mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison solidement construite couverte en ardoises, double cottage, désigné par les Nos. 2121-2123 rue troisième contenant cinq chambres, hangars etc. grande cour et peut être louée 14 dollars de chaque côté.

CONDITIONS—Comptant. — L'acquereur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication le cout de tous certificate devra être supporté par l'acheteur les taxes de ville et d'Etat pour 1914, devant être assumées par l'acheteur en sus et en plus du prix de l'adjudication tous les loyers dus devant appartenir au vendeur jusqu'à la date du passage de l'acte de vente et final paiement du dit acte. Acte de vente aux frais de l'acheteur devant John Bassich, Jr., notaire.

mars 28-29 avril 5-12-19-26-28

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière.

VENTES A L'ENCAN.

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division E. Dossier No. 106,483.

John C. Levy vs. Judah P. Levy.

VENTE EN PARTAGE.

CONFORMEMENT et en vertu d'un jugement et ordre de l'honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans Division E, Dossier 106483 dans l'affaire intitulée John C. Levy vs. Judah P. Levy, le dit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 10 février, 1914, et signé en Cour ouverte le 16 Février, 1914, et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, Je procéderai à la vente à l'encan à midi à la Bourse des propriétés foncières le MARDI 7 avril, 1914, les biens fonciers suivant inventaire enregistré en cette affaire et décrits à savoir:

Second (a) — Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et privilèges qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon situés dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Constance, Magazine et Philips et désigné par les numéros huit et neuf sur un plan dressé par Chas. F. Zimple le 20 Mars, 1899, et déposé en l'étude de Jules Mosey, ancien notaire, et mesure chacun suivant le dit plan trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à l'avenue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parrallèles, mais suivant un arpentage de fait par Edgar Pillie, voyer, le 18 juillet, 1901, certificat duquel arpentage est joint à un acte de vente passé devant James Simon, notaire, en cette ville le 26 Juillet 1901, les dits lots sont désignés par les numéros huit et neuf et mesurent en réalité, chacun trente et un pieds sept pouces et six lignes de face à l'avenue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

(b) Une certaine parcelle de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent située dans le même district et ilet que la propriété ci dessus mentionnée et adjoignant le lot No. neuf désigné par la lettre B sur le dit plan précité par Edgar Pillie et mesure douze pieds six pouces de face à l'avenue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parrallèles; la dite parcelle de terre étant la partie adjoignant le lot numéro neuf du lot original numéro dix comme il appert sur le plan sus mentionné de Charles F. Zimple. Les améliorations et bâtisses sur ces deux dits lots de terre portent le numéro municipal 1028-1030 Avenue Jackson.

Trois. Deux lots de terre avec toutes et en particulier les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le quatrième district de cette ville dans ilet borné par les rues Magazine, Camp, Washington et Sixth, et désignés par les numéros douze et treize adjoignant l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue Magazine sur cent soixante pieds un pouce et cinq lignes de profondeur entre ligne parallèles. Les améliorations et bâtisses sur les lots et dessus décrits sont désignés par le numéro municipal2800 rue Magazine.

Quatre.—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville dans l'Ilet No. 316 autrefois ilet No. 45 de l'ancien faubourg West Bouligny, borné par les rues Valence, Coliseum, Perrier et Bordeaux désigné par la lettre G sur un croquis de voyer dressé par Edgar Pillié le 28 Octobre, 1907, et joint pour référence à un acte de vente de John C. Levy et Judah P. Levy à Frank Christina, passé devant James B. Grinage, notaire en cette ville le 18 Juin, 1912, suivant lequel dit croquis le dit lot G commence à une distance de cent vingt cinq pieds cinq pouces et quatre lignes du coin des rues Perrier et Valence et mesure trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Perrier, trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de large en arrière sur une profondeur entre lignes parallèles, quatre vingt dix neuf pieds, un pouce et cinq lignes. Les améliorations sur les lots ci dessus décrits portent les numéros municipaux 4716-4718 rue Perrier.

Cinq. Un lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre H sur croquis d'arpentage sus mentionné et dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre 1907, et mesure comme suit à savoir: Le dit lot H adjoint le lot G et mesure trente cinq pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Perrier, la même largeur en arrière sur quatre vingt dix neuf pieds un pouce et cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles.

Six. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite et désigné par la lettre I sur le croquis de voyer précité et dressé par Edgar Pillié le 28 Octobre 1907 et mesure comme suit à savoir: Le dit lot I mesure trente cinq pieds huit pouces de face à la rue Perrier la même largeur en arrière, sur quatre vingt dix neuf pieds un pouce et cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles.

Huit. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre L sur le croquis précité dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre 1907, et mesure comme suit à savoir: Le dit lot L forme le coin des rues Coliseum et Bordeaux et mesure quarante cinq pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Coliseum, la même largeur en arrière sur une profondeur et face à la rue Bordeaux de cent pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Neuf Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et dependances qui y appartiennent situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement decrite désigné par la lettre M sur le croquis de voyer précité dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre 1907, et mesure comme suit à savoir: Le dit lot M commence à une distance de quarante cinq pieds cinq pouces et quatre lignes du coin des rues Coliseum et Bordeaux et mesure trente trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Coliseum, la même largeur en arrière sur cent pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, les bâtisses et améliorations sur la dite décrite propriété portent les numéros municipaux 4731 et 4733 rue Coliseum.

Dix Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre N sur le croquis de voyer précité dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre 1907 et mesure comme suit à savoir: Le lot N mesure vingt trois pieds dix pouces de face à la rue Coliseum la même largeur en arrière sur cent pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations sur la dite propriété portent le numéro municipal 4729 rue Coliseum.

Onze.—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre O sur le croquis de voyer précité dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre, 1907 et mesure comme suit à savoir: Le dit lot O mesure vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Coliseum la même largeur en arrière sur cent pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations sur le dit lot portant le numéro municipal 4725 rue Coliseum.

Douze. Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges et servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre P sur le croquis de voyer ci dessus mentionné dressé par Edgar Pillie le 28 Octobre, 1907, et mesure comme suit: Le dit lot P mesure vingt pieds cinq pouces de face à la rue Coliseum la même largeur en arrière sur cent pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations sur la dite décrite propriété portent le numéro municipal 4721 rue Coliseum.

Treize. Un certain lot de terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dependent situé dans le même district et ilet que la propriété quatrièmement décrite désigné par la lettre "O" du croquis cidessus mentionné désigné par Edgar Pillié, le 28 Octobre 1907, et mesurant comme suit à savoir: Le dit lot "O" mesure trente pieds,, huit pouces de front sur la rue Coliseum, trente pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière, par une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, dix pouces et trois lignes. Les constructions et améliorations sur ce lot portent les numéros municipaux 4717 et 4719 de la rue Coliseum.

TERMES ET CONDITIONS. — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a en un et deux ans se mate représentés par des billets de l'acquéreur portat 7 pour cent d'intérêt annuels. Les devant être datés du jour du passage de l'acte de vente. La vente devant être sujette à tous les baux existants. Les taxes 1914 seront payées au prorata. Acte de vente passé devant William Brewer, notaire public de cette ville, aux frais des acheteurs.

Dix pour cent devant être déposés au moment de l'adjudication pour sceller la vente avec

Encanteur, 820 rue Common.
FELIX J. PUIG, avocat pour le demandeur.
JOHN F. TOBIN et R. BLAND LOGAN, avocats pour défendeur.
mars 7-8-15-22-29 Avril 5-7

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureaux 339 rue Carondelet, JEUDI, 16 Avril, 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre en date du 13 mars, 1914, de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Mme Ezilda Wiltz, No. 107,372 la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ,avec toutes les constructions et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'Ilet No. 289, borné par l'avenue Napoleon, les rues Chestnut, Berlin et Colisée, et désigné par le numéro 4323 rue Chestnut, le dit lot mesure suivant un croquis fait par Edgar Pilie, arpenteur, en date du 28 mars 1902, et annexé à un bref dans le procès de la Canal Bank vs. John C. Harter, No. 68666 du registre de la Cour Civile de District, trente deux pieds, plus ou moins, de front sur la rue Chestnut par une profondeur de cent vingt sept pieds, six pouces en profondeur entre lignes parallèls; lequel dit lot de terre est composé de la plus grande partie du lot désigné sur un plan fait par L H. Pillé le 31 mars, 1868 et déposé dans les bureaux de Eusèbe Bouny, ancien notaire public, sous le numéro vingt et de quatre pieds pris de l'arrière des lots désignés sur le dit plan par les numéros un, deux, trois et quatre.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant, et le reste, s'il y en a en deux paiements égaux payables en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de la vente, les traites de l'acquéreur devront être garanties par un bien du vendeur et une hypothèque et de garantie, paiement de l'expertise, 5 pour cent d'honoraires d'avocats, etc., les taxes de l'année courante devront être assumées par l'acquéreur et payées par lui. Dix pour cent sont requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred Adolph, Esq., Notaire Public aux frais de l'acquéreur.

FRED ADOLPH, avocat.
mars 15-22-29 Avril 5-12-16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet, JEUDI, 16 Avril, 1914 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 13 mars 1914, de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., dans la succession de Dr. St. Marc Fortier, No. 101,922 la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre située dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet No. 412, borné par l'avenue St. Charles, les rues Cadiz, Carondelet et Valence Formant le coin de l'avenue St. Charles et de la rue Cadiz et mesurant 75 pieds de front sur l'avenue St. Charles par 143 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et de front sur la rue Cadiz ensemble avec les constructions y appartenant No. 4605 Avenue St. Charles.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant et la balance en un, ou en un et deux ans, ou en un, deux et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, représenté par des traites de l'acquéreur portant si pour cent d'interêts annuels depuis la date de l'acte de vente jusqu'au moment du paiement, garanti par une hypothèque et un privilège de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans expertise en cas de vente et de cinq pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas où ces effets seraient remis entre les mains d'un avocat pour l'encaissement, et toutes les autres clauses usuelles; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant des effets impayés et devant transférer la police d'assurance au porteur de ces effets, et devant payer, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication et l'acquéreur aura droit aux loyers après seulement que l'acte de vente est passé et devra prendre la propriété soumise au bail existant, finissant le 30 septembre 1914.

Acte de vente devant M. C. Soniat, Notaire aux frais de l'acquéreur.

CHAS. de B. CLAIBORNE, Avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet.

Le JEUDI 9 avril 1914, à midi, à la bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1914, de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Vve Jas. Thibeaut, No. 103,182, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'Ilet No. 413, borné par les rues Dumaine, Lopez, St. Philippe et Salcedo, formant le coin des rues Dumaine et Lopez, désigné par la lettre A sur un croquis de D. E. Seghers, voyer daté du 5 novembre 1898, annexé à un acte de F. D. Charbonnet, notaire daté du 18 novembre 1898, et mesure 38 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Lopez, ainsi que toutes les bâtisses connues par les numéros 3061,3063 rue Dumaine.

CONDITIONS, la moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a en un crédit d'un ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, représenté par des notes d'un montant suivant le gré du vendeur, portant 5 pour cent d'intérêt par an depuis l'adjudication jusqu'au paiement, garanties par hypothèque ou privilège du vendeur, l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et de vente sans évaluation, en cas de procès pour effectuer le paiement des dits billets, et 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas où il serait nécessaire de remettre les dits billets dans les mains d'un avocat pour encaissement, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations pour un montant égal au billet et transférer la police aux porteurs des dits billets et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix du dit paiement. L'acte de vente devant E. Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CHAS. de B. CLAIBORNE, avocat.
mars 8-15-22-29 Avril 5-9

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No.106483

John C. Levy vs. Judah P. Levy.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 106,483, dans l'affaire intitulée John. C. Levy vs. Judah P. Levy le dit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 10 Février, 1914, et signé en Cour ouverte le 16 Fev. 1914, et le dit ordre adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'encan à midi à la Bourse des propriétés foncières le MARDI 7 Avril, 1914, la propriété suivant inventaire enregistré en cette affaire:

Argenterie et ornements, aussi 5 actions du capital de la Prytania Street Market, Ltd.

CONDITIONS-Comptant.

La propriété en vente peut être visitée avant la vente après demande à l'encanteur.

Encanteur, 820 rue Commune
FELIX PUIG, avocat pour le demandeur
JOHN F. TOBIN, et R. BLAND LOGAN, avocats pour le défenseur.
mars 27-29 avril 5-7

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Troisième District.

Succession de Ramon Gonzales.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,562 — Division E — Cottage double, Nos. 2242-44 rue N. Claiborne; cottage double, Nos. 1209-1211 rue Touro; coin de Commerce, 2240 rue Chartres; rangée de maison de rapport, Nos. 526-528-530-532 rue Marigny; lot vacant sur la rue Spain, entre N. Derbigny et N. Claiborne — A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 9 avril 1914, à midi, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 25 février 1914 et signé en cour ouverte le 3 mars 1914 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été adressé, j'offrirai en vente à l'encan au jour heure et lieu ci-dessus mentionné la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Union (actuellement Touro), Urquhart, Morales (actuellement Marais) et Frenchmen, mesurant 30 pieds, 11 pouces et 10 lignes ½ de face à la rue Union (actuellement Touro) sur 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes, en mesure américaines.

2. Un certain lot de et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District, Faubourg Franklin, désigné comme lot No. 5, dans l'Ilet No. 645 (autrefois No. 99), borné par les rues Spain, St. Avide (actuellement